

# MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 17 FEVRIER 2021

**Présents** : RAVOIRE François, DERRIEN Patrice, LEGOUHY Valérie, THOMÉ Bernard, PAILLE Françoise, BELLEMIN Colette, CHAPPEL Brian, PÉTRIER Pierre, COCHET Simone, LE MARIÉ Suzette, BERAUD François, ROUPIOZ Gilbert, LE BOURGEOIS Sophie, BLOUET Christine, ROBBE Pierre, VIOLLET Philippe, GALLET Angélique, BLANC David, TOURVIELLE Stéphane, LONGIN Jérémy, PIETTE Allison

**Absents excusés** : BARRIOZ Lydie, BRUYERE Franck, GERLAND Agnès, (procuration donnée à François RAVOIRE) MEGRET Yannick,

**Absent** : BOUKILI Morgane, VIGNOUD Sophie,

**Secrétaire de séance** : M. Jérémy LONGIN

\*\*\*\*\*

Le compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

DEL\_2021\_010 : Cession, à l'euro symbolique, par M. Mme BLANC Gérard et Danièle des parcelles cadastrées section 289 B n° 1356, 1359 et par Mme BLANC Danièle de la parcelle cadastrée section 289 B n° 1382, à la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide, à l'euro symbolique, la cession par :

- M. et Mme BLANC Gérard et Danièle au profit de la commune des parcelles cadastrées section 289 0B n° 1356 (1 a 38ca), et 289 0B n°1359 (91 ca)
- Mme BLANC Danièle au profit de la commune de la parcelle cadastrée section 289 0B 1382 (1 a 09 ca).

qui permettra de régulariser l'implantation de la route des Régences, qui est déjà implantée sur ces parcelles.

M. le Maire est autorisé à effectuer toutes les formalités s'y rapportant, à signer l'acte notarié à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les frais de notaires seront à la charge de la commune.

DEL\_2021\_011 : Cession par la commune au GFA La Grande Bergerie de la parcelle cadastrée section 289 0A n° 1154

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de cession, de la parcelle cadastrée section 289 0A n° 1154, d'une contenance de 3 a 95 ca, située au lieu-dit «Thaqueny », qui se trouve enclavée entre deux parcelles travaillées par le GFA La Grande Bergerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cession de la parcelle cadastrée section 0A n° 1154, d'une contenance de 3 a 95ca, au profit du GFA La Grande Bergerie au prix de 0.95 € le m<sup>2</sup>, soit 375,25 € ; et autorise M. le Maire à effectuer toutes les formalités s'y rapportant, à signer l'acte notarié à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les frais de notaires seront à la charge du GFA la Grande Bergerie.

DEL\_2021\_012 : Avis de la Commune concernant la demande d'enregistrement d'une installation de broyage de déchets végétaux exploitée par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour une installation de broyage de déchets végétaux au sein de son centre technique situé sur le territoire de la commune de Rumilly, route des Bois.

**DEL\_2021\_013 Travaux de voirie : projet d'aménagement de la route de Verlioz et la route de Sur les Marais - Tranche 1 : plan de financement et demande d'une subvention au titre du CDAS 2021**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la route de Verlioz et de la route de Sur les Marais, (mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales, et travaux de voirie avec aménagement d'un trottoir) pour un coût total estimé à 553 623 € HT, soit 664 348 € TTC, dont 284 320 € HT de travaux de voirie (341.184 € TTC).

Les travaux seraient réalisés sur deux tranches, dont une tranche en 2021 pour un montant estimé à 152 440 € HT, et la seconde tranche effectuée en 2022 estimée à 131 880 € HT.

DEPENSES – 1 <sup>ère</sup> tranche		RECETTE – 1 <sup>ère</sup> tranche		
		Aides attendues	Montant aide € HT	%
Travaux de voirie tranche 1	152 440,00 €	Etat : DETR (réalisation trottoirs subvention sollicité pour la totalité des travaux : 92 521 €)	49 610,00 €	25.23 %
Acquisitions foncières	38 583,00 €	Amende de Police (réalisation trottoirs)	9 000,00 €	4.58 %
Frais géomètre	5 570,00 €	CDAS 2021	48 000,00 €	24.42 %
		Autofinancement	89 983,00 €	45.77 %
<b>TOTAL</b>	<b>196 593,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>196 593,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet d'aménagement de la route de Verlioz et de la Route de Sur les Marais, et le plan de financement prévisionnel, et autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour l'année 2021 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour la 1<sup>ère</sup> tranche.

**DEL\_2021\_014 : Construction école maternelle et locaux périscolaires : demande de subvention au titre du CDAS 2021 – Tranche 2**

Il est rappelé le projet de construction de l'école maternelle et de locaux périscolaires ainsi que son plan de financement, l'attribution d'une subvention au titre du CDAS 2020 d'un montant de 49 346 €.

Une nouvelle demande d'aide pouvant être présentée au Département, au titre du CDAS 2021 pour cette même opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention, pour une tranche 2. Il est présenté le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
		Aides attendues	Montant aide € HT	%
Travaux	3 602 699,00 €	Etat : DETR	400 000,00 €	9.78 %
Frais maîtrise œuvre assistance technique	487 900,00 €	Département : - CDAS 2020 - CDAS 2021	49 346,00 € 50 000,00 €	1.21 % 1.22 %
		Région : - Réseaux chaleur - Bois énergie - Construction bois local	63 000,00 66 112,00 50 000,00	1.54 % 1.62 % 1.22 %
		Caisse Allocation Familiale	36 000,00	0.88 %
		Autofinancement - Emprunts - Fonds propres	3 000 000,00 376 141,00	73.33 % 9.20 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 090 599,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>4 090 599,00</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département de la Haute Savoie, au titre du CDAS 2021 pour une tranche 2 soit 50 000,00 €

DEL\_2021\_015 : Mission d'assistance pour la mise en œuvre de deux Orientations d'Aménagement Programmé (OAP) sur les secteurs « Chef-lieu - Centre Bourg » et « Sion » : choix du cabinet d'urbanisme et demande d'attribution de fonds de soutien à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le PLUI approuvé en 2019, deux zones ont été placées en Orientation d'Aménagement Programmées (OAP) sur la commune de Vallières-sur-Fier : une zone « Chef-lieu - Centre Bourg » et une zone « Sion ».

Pour accompagner la commune sur la mise en œuvre opérationnelle de ces deux OAP situées sur la commune, il est envisagé de faire appel à un cabinet d'étude d'urbanisme.

Après consultation de 3 cabinets d'études il est proposé de retenir le Cabinet « Espaces & Mutations » selon l'estimation suivante :

- Tranche ferme : scénarii + plan de composition
  - OAP du « Chef-lieu - Centre Bourg » .....: 10 000 € HT
  - OAP de « Sion »... ..... 1 950 € HT
- Tranche optionnelle 1 : Elaboration d'un cahier de prescription
  - OAP du « Chef-lieu - Centre Bourg » ..... 3 400,00 € HT
- Tranche optionnelle 2 : plan de financement spécifique
  - OAP du « Chef-lieu - Centre Bourg » ..... 1 775,00 € HT

La Communauté de Communes ayant mis en place un fonds de soutien aux communes du territoire pour la réalisation de ces études, correspondant à 30 % du coût de l'étude, avec un coût d'étude plafonné à 10 000 € TTC par étude et dans la limite de 3 études par an, il est proposé à l'assemblée de présenter une demande de mobilisation de ce fonds de soutien auprès de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide de retenir la proposition du cabinet d'étude « Espaces & Mutations », ci-dessus présentée, pour la mise en place des OAP sur les secteurs « Chef-lieu - Centre Bourg » et « Sion » ;
- autorise M. le Maire à déposer auprès de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie une demande de mobilisation de ce fonds de soutien pour la réalisation de l'étude et la mise en œuvre des OAP sur les secteurs « Chef-lieu - Centre Bourg » et « Sion »

DEL\_2021\_016 : Convention de mise à disposition de locaux à la communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour le Relais d'Assistants Maternels et Parents (RAM)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune met à la disposition de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie des locaux, situés 40 chemin de la Tonnelle, pour le Relais d'Assistants Maternels et Parents (RAM).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux d'une superficie totale approximative d'environ 125 m<sup>2</sup> au prix de 805.66 € par mois et révisable chaque année. Cette convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

DEL\_2021\_017 : Vente d'une lame à neige : annule et remplace la délibération n° DEL\_2021\_003 du 20 janvier 2021

Le déneigement étant effectué par des entreprises sur l'ensemble de la commune depuis plusieurs années, il est proposé de vendre une lame à neige autrefois utilisée par un agriculteur qui effectuaient le déneigement pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de vendre la lame à neige à l'entreprise TP 2 ALPES pour un montant de 900 € TTC.

## Décisions du maire

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal depuis le 20 janvier 2021, et conformément à la délibération en date du 27 mai 2020

25 janvier 2021	Avenant n° 2 au lot 1 Terrassement – entreprise MUTTONI : modification de l'emplacement de la base vie et remplacement des postes mélanges terre/pierre par du remblais terreux Montant de l'avenant : 9 729.18 € TTC
3 février 2021	CONSUEL pour panneau lumineux vers salle Favre Entreprise ALPES CONTROLES Montant : 240 € TTC
4 février 2021	Remise en état arbustes agorespace et école du Val Entreprise LA VERTE TIGE Montant : 3 588.00 € TTC
11 février 2021	2 Formations CACES pour pelleteuse et chargeur Entreprise ALPES CONTROLES Montant : 2364 € TTC
11 février 2021	Animation ENS Montagne des Princes Association LPO Montant : 832.50 € TTC

## **Demandes d'urbanismes déposées et en cours d'instruction depuis le 21/01/2021**

### **Zonage PLUI**

#### **. DECLARATION PREALABLE**

*ANSEL Karim, Route de Mandrin , pose de 5 serres de maraîchage .....	A
*MILLERET Sylvain, 810 Route de Verlioz, abri voiture dans le prolongement..... du toit du garage existant	UC1
*GASPARD Sébastien, 42 Chemin de Boré, construction d'une piscine et..... agrandissement de la terrasse existante dans le prolongement de la piscine	UC1
*REY Rudy, 776 Route de Sur les Marais, construction d'une piscine .....	UC1
*MOREL Ludovic, 309 Route de Verlioz, agrandissement de terrasse .....	UB3a
*BRUYERE Eddy, 803 Chemin de Vers Pré, réfection de toiture.....	A
*RAMEAUX Quentin, 198 Route des Combettes, construction d'un .....	UB3a
abri de jardin	
*LOYE Michel, 1007 Route de Genève, construction d'une piscine.....	UC1
*COURSEL Sylvain, 208 Route de la Dame Blanche, transformation du..... Garage en bureau et salle de sport	UC1
*PRANDI Maurice, 82 Chemin des Côtes de Vie, division de terrain .....	UB3a
pour détachement d'un lot à construire	

#### **. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

*MILLERET Sylvain, 810 Route de Verlioz, permis modificatif sur permis .....	UC1
initial (en lieu et place de la déclaration préalable ci-dessus), pour suppression de la toiture à 4 pans et remplacement par une toiture plate végétalisée modification d'ouvertures, modification du revêtement extérieur du garage et construction d'un abri voiture par prolongement du toit du garage existant	
*DUCRET Jean-Paul, 31 Route De la Dame Blanche, restauration et fermeture..... d'un appentis	A
*GAIDON Gérard, 776 Chemin de la Ravoire, extension de garage existant.....	UC2